



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du **15 mai 2017**

Décision n° **CP-2017-1618**

commune (s) :

objet : Travaux de serrurerie, métallerie, tuyauterie et chaudronnerie industrielles pour la création ou la réparation de matériels spécifiques pour les eaux usées - Lancement de la procédure adaptée - Autorisation de signer le marché de travaux

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'eau

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Colin

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 5 mai 2017

Secrétaire élu : Monsieur Damien Berthilier

Affiché le : mardi 16 mai 2017

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Farih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni.

Absents excusés : Mme Vullien (pouvoir à M. Rousseau), MM. Passi, Vesco (pouvoir à M. Bernard).

**Commission permanente du 15 mai 2017****Décision n° CP-2017-1618**

objet : **Travaux de serrurerie, métallerie, tuyauterie et chaudronnerie industrielles pour la création ou la réparation de matériels spécifiques pour les eaux usées - Lancement de la procédure adaptée - Autorisation de signer le marché de travaux**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'eau

**La Commission permanente,**

Vu le projet de décision du 3 mai 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015 modifiée, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.22.

**I - Présentation du marché****1° - Prestations à réaliser**

Le présent marché a pour objet la réalisation de travaux de serrurerie, métallerie, tuyauterie et chaudronnerie industrielles pour la création ou la réparation de matériels spécifiques utilisés dans le cadre des opérations de traitement des eaux usées (systèmes de manutention, bennes à déchets, cuves, canalisations, etc. réalisés en inox, aluminium, acier), ainsi que la réalisation de prestations annexes de conception, d'épreuves et de contrôles techniques.

Ces travaux sont réalisés sur les stations d'épuration et de relèvement des eaux usées, et sur les ouvrages annexes du réseau d'assainissement répartis sur l'ensemble du territoire de la Métropole de Lyon.

Le marché en cours arrive à expiration le 22 octobre 2017.

**2° - Choix de la procédure**

Le marché pourrait être attribué à la suite d'une procédure adaptée, en application de l'article 27 du décret n° 2016- 360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

**II - Caractéristiques du marché****1° - Forme du marché**

Le présent marché public serait lancé sous la forme d'un accord-cadre fractionné à bons de commande passé avec un seul opérateur économique au sens des articles 78 et 80 du décret marchés publics, conclu pour une durée ferme de 2 ans, reconductible de façon expresse une fois, 2 années.

**2° - Montants du marché**

Le marché comporterait un engagement minimum de commande de 150 000 €HT et un engagement maximum de commande de 450 000 €HT pour la période ferme du marché.

Les montants relatifs à la période ferme sont identiques pour la période de reconduction ;

Il est donc proposé à la Commission permanente d'autoriser monsieur le Président à signer le marché, conformément à l'article L 3221-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

#### DECIDE

**1° - Approuve** le lancement de la procédure en vue de l'attribution du marché de travaux de serrurerie, métallerie, tuyauterie et chaudronnerie industrielles, pour la création ou la réparation de matériels spécifiques pour les eaux usées.

**2° - Les prestations** seront attribuées à la suite d'une procédure adaptée, en application de l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

**3° - Les offres** seront choisies par le représentant de l'entité adjudicatrice.

**4° - Autorise** monsieur le Président à signer l'accord-cadre à bons de commande relatif aux travaux de serrurerie, métallerie, tuyauterie et chaudronnerie industrielles pour la création ou la réparation de matériels spécifiques pour les eaux usées et tous les actes y afférents, pour un montant de 150 000 € HT minimum et de 450 000 € HT maximum pour une durée de 2 ans, reconductible une fois pour la même durée.

**5° - La dépense** de fonctionnement en résultant sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget annexe de l'assainissement - exercices 2017 à 2021 - comptes 6063 et 61528, opération n° 2P1902178 - activité épuration en régie.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 16 mai 2017.**